

Château-Chinon, le 22 juin 2016

Madame Frédérique MATTES
Inspectrice de l'Education nationale,

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et enseignants
Spécialisés et Psychologues des RASED

Inspection de l'Education Nationale

2, place Saint-Christophe
Château-Chinon Nivernais Morvan
58120 CHATEAU-CHINON

Note de service N°4 **(À faire émarger par les enseignants)**

L'année s'achève et je me saisis de cette occasion pour vous redire à quel point j'apprécie votre engagement professionnel. La qualité des projets, menés sur tout le territoire, est le témoignage de votre investissement permanent dans une belle dynamique pédagogique.

Cette dernière note de service aura pour objet d'apporter quelques informations pour cette fin d'année et pour la rentrée à venir.

L'année scolaire 2016-2017 sera celle de la mise en œuvre des programmes de l'école élémentaire et de la réforme du collège, du développement du plan numérique, de la mobilisation du parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École et de l'installation d'un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels.

1 – Enquêtes

Enquêtes ETIC : je remercie tous les directeurs de la circonscription pour le renseignement dans les délais de l'enquête ETIC.

Enquête Arc-en-Ciel : l'application est ouverte jusqu'au **8 juillet**. Il s'agit de recueillir les indicateurs des écoles, de la circonscription et du département. Je vous invite à la renseigner au plus tôt afin que l'on puisse palier aux éventuels problèmes techniques. Vous pouvez pour ce faire contacter Magali Jeannin. Pour éviter la non validation, assurez-vous bien d'avoir répondu à l'ensemble des questions.

L'exploitation en sera accessible ensuite sur BE1D pour un travail au sein des écoles (projets d'école) et avec l'équipe de circonscription.

2 – Calendrier

- La **rentrée des enseignants** a lieu cette année le **mercredi 31 août 2016, toute la journée.**
- La **rentrée des élèves** est, quant à elle, fixée le **jeudi 1er septembre 2016.**
- La **réunion de rentrée pour tous les directeurs** d'école de la circonscription aura lieu le **mercredi 31 août 2016** à 9h (salle Louise Michel, Rue du Champlain à Château Chinon).
- La **seconde journée de pré-rentrée** pourra être décomposée en deux demi-journées et devra être planifiée avant les vacances de la Toussaint. Elles seront consacrées en **priorité au projet d'école.**
- La **journée de solidarité** au titre de l'année 2016-2017 pourra être organisée le mardi 30 août 2016 sur décision du conseil de maîtres. Dans ce cas, vous informerez simplement le secrétariat de la circonscription par voie électronique. Elle sera consacrée en **priorité au projet d'école.**

3. Circulaire fournitures scolaires

J'attire votre attention sur les recommandations formulées dans la circulaire consacrée aux fournitures scolaires et publiée au BO du 14/04/16 dont les trois priorités sont : un budget raisonnable pour toutes les familles, un cartable allégé et des produits triables et recyclables.

<http://www.education.gouv.fr/cid90446/liste-des-fournitures-scolaires-pour-la-rentree-2016.html>

4 - Circulaire de rentrée 2015 et continuum pédagogique école/collège à la rentrée 2016

La rentrée de septembre 2016 sera la quatrième rentrée scolaire de la refondation de l'École de la République. Je vous invite à découvrir la circulaire publiée au Bulletin officiel du 13 avril 2016 qui fixe les priorités de la rentrée 2016.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Elle pose dans son préambule un enjeu majeur : **la cohérence du parcours scolaire dans lequel les valeurs de la République prennent sens** : « *depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain* ».

Les modalités concernant les différents temps de concertation entre le premier et le second degré (installation des nouveaux conseils de maîtres de cycle 3, articulation avec les conseils école-collège) vous seront communiquées très prochainement.

5 - Réécriture des projets d'école 2017-2020

La prochaine année scolaire sera consacrée à la réécriture des projets d'école.

Les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire qui ont rédigé un projet REP en février 2016 ne sont pas concernées.

Le projet sera numériquement rédigé.

Il débutera par un bilan du précédent projet d'école et s'appuiera sur les indicateurs disponibles sur l'application Arc-en-Ciel.

Il comprendra 5 volets :

- ✓ Un **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC)
- ✓ Un **parcours citoyen** adossé sur l'avenant Laïcité permettant de mettre en lumière les valeurs de la République
- ✓ Un **parcours scolaire** qui permettra un continuum pédagogique de la maternelle à la fin du cycle 3, une prise en compte de l'hétérogénéité. Il s'attachera à conforter les liaisons inter cycles et renforcer les liaisons inter-degrés
- ✓ Un **parcours numérique** au service des apprentissages décliné dans différents domaines disciplinaires
- ✓ Un **parcours sportif** et de santé

Le lien avec le PEDT sera pris en compte.

Rappel des temps dédiés pour la construction des projets d'école :

- la **journée de solidarité**,
- la **seconde journée de pré-rentree** qui pourra être décomposée en deux demi-journées et qui devra être planifiée avant les vacances de la Toussaint,
- une partie des **conseils de maîtres**,
- les trois heures de l'**animation pédagogique in situ**. *Les dates des animations in-situ seront à communiquer au secrétariat durant le mois de septembre*

Les conseillers pédagogiques pourront vous accompagner dans la construction de vos projets d'écoles.

Le projet d'école sera adressé aux IEN pour le vendredi 14 avril 2017, délai de rigueur.

6 - Avenant Laïcité et semaine des valeurs de la République

Le 9 décembre dernier, de nombreuses équipes pédagogiques ont répondu à l'appel à projets dans le cadre de l'avenant laïcité. Près de 130 projets ont ainsi été développés et mis en lumière, partagés avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.

Vous trouverez en pièce jointe « l'avenant spécifique laïcité » à actualiser et à renvoyer pour le **16 septembre 2016**. Le groupe départemental « laïcité » peut vous accompagner dans l'élaboration de votre projet si vous en éprouvez le besoin.

La déclinaison de vos actions phares, prévues dans le cadre de la semaine des valeurs de l'école de la République, permet de donner de la lisibilité à vos projets. Ces actions ne sont pas forcément des aboutissements, elles peuvent se situer à un moment particulier de votre projet. La sollicitation des différents partenaires de l'école peut contribuer à la réussite de vos manifestations.

7 – Ecole maternelle

Rentrée échelonnée des élèves effectuant leur première rentrée à l'école :

Les élèves qui effectuent leur première scolarisation en toute petite ou en petite section peuvent bénéficier d'une rentrée échelonnée sur 5 journées jeudi 1^{er} septembre, vendredi 2 septembre, lundi 5 septembre, mardi 6 septembre ou mercredi 7 septembre.

Pour un accueil personnalisé vous pouvez également échelonner les entrées dans le courant de la matinée. Je vous rappelle que les élèves ayant déjà fréquenté l'école maternelle durant l'année scolaire 2015-2016 seront accueillis le jour de la rentrée.

Synthèse des acquis scolaires à la fin de l'école maternelle :

La synthèse des acquis scolaires de l'élève, volontairement brève, est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisés en situation ordinaire, tout au long du cycle, par l'équipe pédagogique. Elle mentionne ce que l'élève sait faire et indique le cas échéant ses besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. L'établissement de cette synthèse relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique du cycle, elle **ne donne pas lieu à la passation préalable d'épreuves spécifiques d'évaluation**.

Le document de synthèse des acquis scolaires renseigné par l'équipe pédagogique du cycle 1, est transmis à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en 1^{ère} année du cycle 2, et communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève.

Vous pouvez le télécharger sur le site Eduscol mais également sur le site « maternelle 58 » sous deux formats en cliquant sur le lien : <http://maternelle58.ec.ac-dijon.fr/category/outils-pour-les-enseignants/>

8 - Animations pédagogiques – Formations - Actions pédagogiques spécifiques

- **Animations pédagogiques en présentiel** : les priorités ont été définies au niveau départemental pour l'année 2016/2017. Les enseignants de maternelle poursuivront leur formation dans les domaines des activités physiques et du spectacle vivant. Les enseignants de cycle 2 et 3 bénéficieront d'un temps de formation sur les nouveaux programmes.
- **Des animations à distance** sur la plateforme M@gistère compléteront votre formation.
Comme précisé précédemment, les 3 heures d'animations in-situ seront dédiées à la construction de votre nouveau projet d'école.
- **Défis scientifiques départementaux** : Vous trouverez en pièce jointe la liste des défis scientifiques proposés par l'équipe départementale.
- **« Défis de Château »** : Je profite de ces lignes pour vous remercier pour votre implication majeure dans cette action de circonscription. Au vu des retours très positifs, elle sera reconduite en période 3 pour l'année à venir. Je vous espère aussi nombreux.

9 - EPS et sport scolaire

La troisième journée du sport scolaire aura lieu le **14 septembre 2016**, cette journée pour la promotion du sport dans le temps scolaire ou extrascolaire peut se faire en lien avec l'USEP ou l'UNSS. Vous trouverez toutes les informations dans la note de service n° 2016-082 du 31 mai 2016, http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=102494

Je vous invite à prendre contact avec Philippe Charleux pour vous accompagner dans cette action ou établir des contacts avec les professeurs d'EPS qui organisent des actions auprès des collégiens.

Sessions d'agrément natation scolaire :

Elles auront lieu le **mardi 6 septembre 2016** à Château Chinon et St Honoré les Bains. Un courrier à destination des parents vous sera transmis à la rentrée.

Pour finir, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe de circonscription, de très belles vacances.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,



Frédérique Mattès